

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

*Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 à 18h30, à huis-clos.*

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, ROUX Frédéric, MARTIN Camille, Sylvain CREGUT, Estel BOUCHE, SIMON Baptiste.

M. Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE est désigné secrétaire de séance.

## **BUDGET PRIMITIF 2021 DU C.C.A.S. :**

Sont excusés Mme Marie-Laure DA CRUZ et M. Alain PLAZENET (membres extra communales).

**Dépenses fonctionnement : 1.895,00 €**

**Recettes fonctionnement : 1.895,00 €**

M. le Maire rappelle que Mme Camille MARTIN, responsable du C.C.A.S, avait demandé une aide plus importante cette année. Cette dernière explique qu'au 23 février plusieurs personnes avaient bénéficiées d'aides et qu'il restait à ce jour 114€ seulement.

**Le BP 2021 du C.C.A.S est voté à l'unanimité des membres présents.**

## **BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA CAISSE DES ECOLES :**

**Dépenses fonctionnement : 7.790,00 €**

**Recettes fonctionnement : 10.729,00 €**

M. Pascal FOURNIER demande la date de la dernière révision du montant des subventions (art. 74748 – à hauteur de 200€ par enfant scolarisé) des communes de Murol, Saint Victor la Rivière et le Vernet Sainte Marguerite. Mme Florence DELAIGUE, secrétariat, répond que la révision a été faite il y a une vingtaine d'années.

**Le BP 2021 de la Caisse des Ecoles est voté à l'unanimité des membres présents.**

## **BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT :**

### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses fonctionnement : 60.464,00 €**

**Recettes fonctionnement : 60.464,00 €**

### **INVESTISSEMENT**

**Dépenses investissement : 343.733,00 €**

**Recettes investissement : 343.733,00 €**

M. le Maire rappelle que le Diagnostic est valable 10 ans. Il permet d'avoir un état des lieux de l'ensemble des réseaux de la commune et de bénéficier de subvention.

**Le BP 2021 de l'Assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.**

## **BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE :**

### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses fonctionnement : 961.654,00 €**

- La Poste : Contrat d'affranchissement

Mme Florence DELAIGUE explique le principe de l'envoi du courrier de la mairie par l'intermédiaire de sacoches prévues à cet effet. A ce jour, le coût se décompose d'une part fixe (forfait) et d'une part variable (en fonction du nombre et du poids du courrier).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le nombre d'envois postaux a diminué suite à la dématérialisation des actes comptables. Ainsi, M. le Maire propose de suspendre ce contrat et de réaliser des économies en affranchissant directement chaque courrier. De plus, cela permettra de multiplier le nombre d'actes réalisés via l'agence postale communale.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la suspension de ce contrat.

- Voirie :

M. le Maire précise que la réfection de la voirie (nids de poule) doit être impérativement faite dans la plupart des villages. Un inventaire doit être réalisé pour pouvoir faire venir une entreprise.

M. Pascal FOURNIER propose qu'un agent technique vienne aider l'entreprise le jour de l'intervention pour l'aider à s'orienter dans les villages et ne pas oublier de nids de poule.

M. le Maire aimerait que cette réfection se fasse avant l'été. Il explique également qu'il y a des problèmes sur certaines gaines dans le bourg qui sont trop petites ; et que lors des réunions, ORANGE n'était jamais présent.

- Embauches saisonnières :

M. Stéphane FAVARD (déjà embauché l'an dernier) aura un contrat de 20h par semaine et M. Alexis CROZET (qui est déjà venu en stage à la commune) aura lui un contrat de 35h par semaine.

M. le Maire annonce que Pôle Emploi leur a établi des contrats PEC à condition qu'il fasse une formation (ils feront celle relative aux horodateurs). Ainsi, ils sont embauchés du 6 avril au 5 octobre 2021 pour 6 mois.

M. Pascal FOURNIER rappelle, qu'à ce jour, deux agents titulaires sont en arrêts.

- Subventions de la commune pour les associations :

M. le Maire énumère le montant des subventions aux associations suivantes et demande aux membres présents de faire part de leurs remarques éventuelles :

### **PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE POUR LES ASSOCIATIONS**

	<b>voté en 2021</b>
Sapeurs Pompiers	1000
JEEP	0
Amicale Laique	150
Anciens de Chauffeur	200

Don du sang	200
Anciens combattants	200
Foyer socio éducatif collège Besse	272
GDON	200
Sté Pêche	200
Sté Chasse	200
SOS Animaux	300
XV de la Vallée Verte	300
Course de Côte Mont-Dore Chambon	1000
Ensemble instrumental Vallée Verte	0
Conscrits Comité des fêtes Murol	500
Coop scolaire	500
Vallée Verte Festival	1000
RASED	100
Prévention Routière	0
Les PEP63	0
Femmes élues	0
Mission Locale	0
AFM Téléthon	0
Varennnes en mouvement	200
	6522

M. Pascal FOURNIER rappelle qu'il y a également des aides techniques (prêts de barnums, de tables, de bancs ...). M. le Maire souligne que la commune participe de temps en temps au paiement de denrées alimentaires.

**Recettes fonctionnement : 961.654,00 €**

- Ventes de récoltes :

M. le Maire fait part des propositions de la Commission Agricole pour les ventes de récoltes sur les parcelles communales :

ZI 72, 61, 60 :	50€	GAEC des Marmottes
ZE 4 :	65€	Daniel VAUZEILLES
ZH 14 :	45€	Grégory MORILLAT
ZO 18 :	30€	Pauline BOUCHEREAU
ZE 38 :	360€	Grégory MORILLAT
ZW 50 :	50€	Galopins du Sancy

M. le Maire propose au vote les ventes de récoltes :

- Pour : 8
- Trois personnes, directement concernées, ne prennent pas part au vote.

- Location sur voie publique :

M. le Maire explique que les tarifs des locations des places pour les terrasses au lac et autres emplacements (base nautique...) n'ont pas été augmentés en raison des conditions économiques délicates liées à la crise sanitaire du Covid-19.

- Droit de stationnement :

M. Sylvain CREGUT explique que la somme de 25.000 € est brut : il conviendra de déduire les frais annexes (abonnement, embauche...). Cette somme est calculée pour la période de juillet, août et septembre (week-end) avec un tarif de 80cts par heure.

M. le Maire rappelle que M. CHAUVIN, président du Parc des volcans d'Auvergne annoncera ce projet lors des 30 ans de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour pour lequel il est favorable.

Le montant des amendes devra être fixé ; mais, il conviendra de favoriser la prévention avant tout.

M. le Maire fait part de sa réunion du matin même relative aux aires de camping-car et de l'obligation de réserves des places de stationnement pour les camping-cars.

M. Baptiste SIMON propose de matérialiser des places près du cimetière ou à l'un des deux cols. M. le Maire répond qu'il s'agit de clients comme les autres et qu'ils doivent avoir accès aux mêmes services (proches des commerces).

M. Baptiste SIMON propose alors de mettre deux places au lac à la place du stationnement prévu pour les cars (payantes) et quelques-unes au cimetière.

Mme Estel BOUCHE précise qu'il ne faut pas confondre une place de stationnement et une aire de camping-car.

Mme Amélie PANCRACIO précise que s'il y a interdiction de stationner à certains endroits, il doit y avoir une obligation d'informer les camping-caristes sur les places disponibles.

Le problème de verbalisation des vidanges sauvages se pose.

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE fait le constat que, pour un mois de mars, il y a déjà beaucoup de vans et de camping-cars : ce qui engendre des vidanges sauvages et des déchets sur les routes.

Le problème est le coût de l'entretien des sites sans contrepartie : ce sujet reste à l'étude mais ne sera pas finalisé pour la prochaine saison estivale.

M. le Maire précise que la société Camping-car Park rencontrera prochainement les élus par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

- Remontées mécaniques :

M. le Maire fait part de l'envoi du courrier à M. le Sous-Préfet d'Issoire au sujet d'une demande de répercussions des aides « Loi Montagne » ; ainsi que de sa rencontre avec M. le Maire du Mont Dore qui lui a fait part de sa volonté à reverser à la commune de Chambon sur Lac un pourcentage des aides que la commune du Mont Dore recevra.

## **INVESTISSEMENT**

**Dépenses investissement : 521.574,47 €**

M. Pascal FOURNIER demande si la dépenses « SIEG » pour un montant de 72.000€ correspond aux travaux du bourg. M. le Maire répond qu'il s'agit effectivement de la basse tension et éclairage (candélabres).

**Recettes investissement : 521.574,47 €**

M. le Maire remarque que depuis plusieurs années les agents de la Communauté de Communes ne viennent que très rarement entretenir les chemins communaux ; alors qu'ils interviennent toujours sur les mêmes communes voisines.

M. Sylvain CREGUT précise que l'article 1641 correspond à un emprunt qui permet l'équilibre.

Mme Florence DELAIGUE, secrétariat, explique que Mme JUNIET - DDFIP - est conseillère aux élus (siège au Mont Dore) de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et que M. FLATRES est en intérim à Issoire pour aider sur les articles.

M. le Maire donne la parole à M. Sylvain CREGUT pour qu'il explique la notion « d'endettement de la Commune ». Suite à la formation et après recherche, ce dernier a calculé la capacité d'autofinancement de la commune qui est en moyenne de **58.000€ sur 3 ans**. Le seuil d'alerte est de 6 ans.

Ainsi, les comptes de la commune sont corrects mais les élus doivent rester vigilants pour ne pas faire basculer le budget communal. Il convient donc de rester avec une capacité d'autofinancement autour de 50.000€ et de fixer le montant maximum d'emprunt à hauteur de 150.000 voire 200.000€.

Il conviendra de définir les priorités (épareuses, tracteur ...). A ce sujet, MM. Pascal FOURNIER et Frédéric ROUX expliquent que les tarifs vont augmenter à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain et que les délais de livraison sont allongés en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

M. le Maire reprend la liste des dépenses d'investissement pour identifier les priorités.

Mme Amélie PANCRACIO demande si les honoraires de l'architecte doivent être votés aujourd'hui. Elle explique que si la commune demande la DETR pour 2022, il conviendra de les intégrer.

M. Sylvain CREGUT dit qu'il ne faut pas payer les honoraires de l'architecte sans engager les travaux (comme cela avait été fait auparavant).

M. le Maire explique l'estimation du coût des travaux de l'architecte : elle s'élève à environ 500.000. Il précise qu'il y a possibilité d'enlever des tranches de travaux (ex : salle du conseil) au cas par cas. En ce qui concerne le coût du lot « Gros œuvre », qui est très important, d'autres solutions moins onéreuses sont à l'étude.

Mme Amélie PANCRACIO rappelle que la commune peut déposer une demande de DETR pour un projet par an et à hauteur de 80 % ; et que pour 2021, le dossier a déjà été déposé pour le bourg. Pour 2022, le dossier pourra éventuellement être déposé pour la rénovation de la mairie.

Il conviendra de réunir la commission des finances et la commission des travaux avec l'architecte. M. le Maire rappelle pour que les ERP les dossiers sont très complexes ; et que si les élus préfèrent un projet de construction, il faudra trouver un terrain constructible et tenir compte du PPRI (très contraignant).

M. Pascal FOURNIER rappelle qu'on avait envisagé aussi la création d'une cuisine à la Maison des Associations.

### ***Le BP 2021 de la Commune est voté à l'unanimité des membres présents.***

M. le Maire remercie la commission des Finances et la comptable pour le travail effectué.

Mme Amélie PANCRACIO et M. Pascal FOURNIER préconisent d'être vigilant sur les travaux du bourg.

L'ensemble du Conseil municipal rappelle qu'il est essentiel de bien gérer l'argent public.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **I. TRAIL ADVENTURE DAYS 2021**

M. Baptiste SIMON fait part du courrier de M. PALLUT qui souhaite organiser le Trail Adventure Days 2021 qui se déroulera les 18,19 et 20 juin prochain. Suite à l'avis favorable du Conseil municipal, M. le Maire signe le dossier destiné au SDIS pour soutenir ce projet.

Au sujet des sports motorisés, M. le Maire précise que M. Bob JUILLOT a envoyé le courrier pour QUAD ABS.

### **2. Plan de Prévention des Risques d'Inondation - PPRI**

M. le Maire explique que M. Hugues AUBRY ne pourra pas faire une véranda de plus de 10m<sup>2</sup> en raison du PPRI (même si l'ABF donne son accord pour l'aspect architectural). La DDT lui propose de faire la cuisine au 1<sup>er</sup> étage.

Ce dossier est suivi de près par M. le Maire. Ce dernier doit rencontrer très prochainement M. Régis DELUBAC, Architecte des Bâtiments de France.

### **3. Vélo électrique – Projet M. ROLLANDT**

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE rappelle le projet de M. ROLLANDT relatif à sa demande de stationnement de son camion pour son activité de location de vélo électrique. Le bourg lui a été proposé mais il ne souhaite pas cet emplacement.

Avec M. Sylvain CREGUT, ils se sont rendus à la plage du Lac Chambon et envisagent de l'installer sur les deux places de parking ou sur l'esplanade près de l'Office du Tourisme.

M. le Maire précise que les places de parking sont utilisées par les MNS, les secours et le personnel de l'Office du Tourisme.

L'emplacement doit avoir une prise électrique pour alimenter au total une quinzaine de vélos et de trottinettes électriques. Les parcours tracés seront proposés aux alentours du lac pour une distance d'environ 22km.

M. ROLLANDT souhaite ouvrir dès les vacances de printemps, les week-ends en juin et septembre et 7 jours / 7 en juillet et en août.

M. le Maire a une préférence pour lui louer l'esplanade. Le kiosque peut lui être proposé puisqu'il est situé près de la station de lavage et de prises électriques.

Suite à une comparaison avec les différents tarifs déjà appliqués auprès des autres prestataires (élastivol...), les membres du conseil sont favorables de lui louer l'esplanade pour un montant de 2.400€ (avec l'électricité). M. ROLLANDT peut commencer son activité quand il le souhaite.

### **4. Agent de Surveillance sur la Voie Public – ASVP – au parking de Chaudefour**

M. le Maire rappelle qu'il conviendra d'étudier les moyens mis à disposition aux ASVP pour se rendre aux parkings du lac et de la Réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour (remboursement des frais kilométriques, mise à disposition d'un véhicule de la commune ...).

### **5. Bulletin municipal**

Mme Pauline BOUCHEREAU souhaite publier le bulletin municipal au début de la semaine prochaine. Elle demande une relecture avant dimanche soir.

M. le Maire félicite cette dernière et l'ensemble du Conseil municipal pour tout le travail effectué. Il ne reste plus qu'à rédiger le « Mot de l'équipe » : M. le Maire ne veut pas rédiger de « Mot du Maire » car il considère que c'est toute l'équipe municipale qui travaille.

Mme Estel BOUCHE s'interroge sur la publication d'une recette de cuisine. Mme Pauline BOUCHEREAU explique qu'elle a souhaité rédiger le bulletin comme un magazine.

### **6. Plaintes d'administrés**

M. le Maire fait part de différentes plaintes d'administrés quant à l'entretien de la voirie (déneigement, balayage ...) et explique que les équipes techniques font au mieux pour éviter tout désagrément.

### **7. Demande de rencontre avec M. Nicolas BEAL**

M. Daniel VAUZEILLES souhaite fixer une date de rencontre avec M. Nicolas BEAL au sujet d'un échange éventuelle de terrain. M. le Maire répond que la Commission des travaux devra se rendre sur place.

### **8. SICTOM DES COUZES**

Mme Amélie PANCRACIO fait part de la réflexion du SICTOM DES COUZES pour mettre un point de tri à moins de 10km des habitations.

Mme Estel BOUCHE précise que ce projet est dommage car les gens ne trieront plus leurs déchets. Mme Amélie PANCRACIO répond qu'ils en ont conscience.

**Il est 22h15, la séance du conseil est levée.**